

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7568 SÉANCE DU 9 décembre 2024

Sont présents:

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial (absent)
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**VENTE DE PRODUITS DE BINGO PAR
LE DÉPANNEUR ALPHÉ PICARD, S.E.C.**

Attendu qu'en vertu de l'article 3 du *Règlement administratif 2007-04 concernant les permis d'exploitation sur la réserve de Wendake et la création d'un fonds visant le développement local (Règlement)*, les activités économiques communautaires ne peuvent être exploitées que par le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) ou toute autre personne mandatée par celui-ci par résolution;

Attendu que la définition de l'expression « Activité économique communautaire » comprend notamment les jeux de hasard comme le bingo, lesquels, tel que prévu à l'article 2 du Règlement;

Attendu que le CNHW a mandaté le Comité de la radio communautaire huronne-wyandot inc. (Comité) pour l'organisation et l'exploitation du Bingo de Wendake par le biais de la résolution #6695, *Octroi au comité de la radio communautaire huronne-wyandot inc. d'un mandat visant à organiser et à exploiter un bingo*, adoptée lors de l'assemblée régulière du 13 juin 2016;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 10 décembre 2024 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7568 SÉANCE DU 9 décembre 2024

**VENTE DE PRODUITS DE BINGO PAR
LE DÉPANNEUR ALPHÉ PICARD, S.E.C.**

Attendu que le CNHW a mandaté le Dépanneur Alphé Picard, S.E.N.C., pour la vente de produits de bingo par le biais de la résolution #7193, *Vente de produits de bingo par le Dépanneur Alphé Picard*, adoptée lors de l'assemblée régulière du 31 mars 2021;

Attendu qu'une première Entente de détaillant (**première Entente**) est intervenue le 7 juin 2021 entre le Comité et le Dépanneur Alphé Picard, S.E.N.C., afin d'établir les termes et conditions de leur relation concernant la vente de produits de bingo du Bingo de Wendake;

Attendu que la première Entente prévoit à son article 7.3 sa résiliation automatique dans l'éventualité que le Comité ou le Dépanneur Alphé Picard, S.E.N.C., vend son entreprise;

Attendu qu'en date du 2 avril 2024, la forme juridique du Dépanneur Alphé Picard a changé d'une société en nom collectif à une société en commandite.

Attendu que ce changement de forme juridique est survenu à la suite de l'acquisition de parts du Dépanneur Alphé Picard, S.E.N.C., par la Société d'investissement wendat, S.E.C., et de l'achat de l'immeuble où se situe le Dépanneur Alphé Picard par le CNHW;

Attendu que la première Entente est ainsi résiliée depuis le 2 avril 2024;

Attendu que le Comité et le Dépanneur Alphé Picard, S.E.C., souhaitent signer à nouveau une Entente de détaillant (**deuxième Entente**), afin d'assurer la poursuite de leur relation concernant la vente de produits de bingo du Bingo de Wendake;

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 10 décembre 2024 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7568 SÉANCE DU 9 décembre 2024

**VENTE DE PRODUITS DE BINGO PAR LE DÉPANNEUR ALPHÉ
PICARD, S.E.C.**

Attendu que le CNHW doit mandater le Dépanneur Alphé Picard, S.E.C., sous sa nouvelle forme juridique, pour la vente de produits de bingo par le biais d'une résolution.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Yves Sioui, **appuyé** par le Chef familial Stéphane Picard, et **résolu :**

- **De mandater**, conformément à l'article 3 du *Règlement administratif 2007-04 concernant les permis d'exploitation sur la réserve de Wendake et la création d'un fonds visant le développement local*, le Dépanneur Alphé Picard, S.E.C., pour la vente de produits de bingo, dont les termes et conditions seront prévus par la deuxième Entente de détaillant;
- **D'autoriser** le Comité de la radio communautaire huronne-wyandot inc à signer et à mettre en œuvre la deuxième Entente de détaillant, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat, à titre d'organisateur et d'exploitant du Bingo de Wendake ;
- **D'abroger** la résolution #7193, *Vente de produits de bingo par le Dépanneur Alphé-Picard*, adoptée lors de l'assemblée régulière le 31 mai 2021.

[Fin de la résolution]

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 10 décembre 2024 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND